

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 novembre 2012
(convocation du 12 novembre 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h50
M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h40
Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à partir de 12h
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10h
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 11h
Mme LIRE Marie-Françoise à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10h45
M. PIERRE Maurice à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10h
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h45
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 12h55
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h50
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth

M. CAZENAVE Charles à Mme CHAVIGNER Michèle
M. CHARRIER Alain à M. ANZIANI Alain à partir de 12h40
M. DAVID Jean-Louis à M. BRON Jean-Charles
M. DAVID Yohan à Mme. COLLET Brigitte
Mme DELATTRE Nathalie à Mme WALRYCK Anne
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
Mme EWANS Marie-Christine à M. CHARRIER Alain
jusqu'à 12h40 et M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h40
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. SOLARI Joël
M. LOTHAIRE Pierre à M. SIBE Maxime
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. DELAUX Stéphan
M. REIFFERS Josy à M. BOUSQUET Ludovic
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda

LA SEANCE EST OUVERTE

**Ambarès et Lagrave - ZAC Centre Ville Ilot D - Cession d'un terrain
communautaire à l'aménageur AQUITANIS - Décisions - Autorisation**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de Communauté, par délibération n°2005/ 0790 du 14 octobre 2005, a approuvé le dossier de création de la ZAC "Centre Ville" de Ambarès-et-Lagrave, puis, par délibération n°2006/0923 du 22 décembre 2006, en a approuvé le dossier de réalisation et a confié son aménagement à Aquitanis par délibération 2007/0843, lors de sa séance du 23 novembre 2007. Le traité de concession a été signé entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'aménageur le 20 février 2008.

Dans le cadre de cette concession, il appartient aujourd'hui à la communauté urbaine de céder à l'Aménageur au sein du secteur D de la ZAC « Centre Ville » ,une emprise d'une superficie de 2040 m² à détacher d'une parcelle de plus grande importance cadastrée BI n°202. Conformément à ses missions précisées dans le traité de concession, l'aménageur cèdera par la suite, la totalité de cette emprise à LOGEVIE pour la réalisation d'un programme de 32 logements représentant une surface de plancher de 2129.80 m².

Les modalités de cession du traité de concession prévoient de céder de gré à gré à l'aménageur pour un montant égal au prix d'acquisition, majoré des frais exposés par la Cub. Ladite cession s'inscrit dans une démarche économique assujettissant l'opération à la TVA.

France Domaine, dans son avis du 25 juillet 2012 a estimé la valeur vénale de ce terrain à 44 757,60 € HT.

En conséquence, le prix d'acquisition de ce foncier par Aquitanis s'élève à 44 766,17 € TTC (dont 8,57 € de TVA sur marge).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de l'urbanisme ;
- Vu la délibération n° 2005/0790 du 14 octobre 2005 par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé le dossier de création de la ZAC "Centre Ville" à Ambarès-et-Lagrave ;
- Vu la délibération n° 2006/0923 du 22 décembre 2006 par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC "Centre Ville" à Ambarès-et-Lagrave ;
- Vu la délibération 2007/0843 du 23 novembre 2007 par laquelle le Conseil de Communauté a confié l'aménagement de cette ZAC à la société Aquitanis ;
- Vu l'avis de France Domaine du 25 juillet 2012 venant confirmer le prix de cession indiqué dans le dossier de réalisation de la ZAC;
- Vu la convention d'occupation à titre précaire et révocable en date du 07/09/2012 ;
- Vu le projet de convention de cession entre Aquitanis et la Communauté urbaine de Bordeaux ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT

L'article 9 du traité de concession par lequel la Cub s'engage à céder le foncier nécessaire à l'opération d'aménagement à l'aménageur et l'article 16 fixant les règles de cession des charges foncières dans la ZAC Ambarès "Centre Ville" ainsi que l'ensemble des procédures y attachées

DECIDE

Article 1 :

La Communauté urbaine de Bordeaux cède à Aquitanis en sa qualité d'aménageur de la ZAC "Centre Ville" d'Ambarès-et-Lagrave le foncier représentant le secteur D1 de la ZAC, savoir une emprise d'une contenance de 2040 m² à détacher de la parcelle cadastrée BI n° 202 au prix de 44 766,17 € TTC dont 8,57 € de TVA sur marge, payable comptant au jour de la signature de l'acte authentique.

Article 2 :

Le montant de la recette provenant de cette cession sera inscrit au budget principal de l'exercice 2012 (Chapitre 77, article 775, CRB TL00, programme HB 15).

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte et tous les autres documents afférents à cette cession.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 DÉCEMBRE 2012**

PUBLIÉ LE : 21 DÉCEMBRE 2012

Mme. CHRISTINE BOST